



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 31 octobre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

| | |
|-----------|------------|
| Date | 25/10/2012 |
| Affichage | 25/10/2012 |

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| En Exercice | Présents | Procurations et Absents |
|-------------|----------|----------------------------|
| 33 | 27 | 6 |

THEME : URBANISME 7

OBJET : ETUDES ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DESSERTE, DE REQUALIFICATION DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS EXISTANTS PERMETTANT UN ACCES AU FUTUR QUARTIER BERWICK-COLAUD AINSI QUE LA CREATION DE VOIRIES INTERNES ET DE RESEAUX PUBLICS PROPRES A CE QUARTIER – DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
CODURI Laetitia pouvoir à MARCHELLO Marie.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, BOVETTO Fanny, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Maurice DUFOUR.

Vu les délibérations du conseil municipal n° 83-09 en date du 15 juin 2009 approuvant le contrat de redynamisation des sites de défense ; n° 2010-124 du 29 avril 2010 approuvant l'avenant n°1 au CRSD ; n° DEL 2012.03.21/053 du 21 mars 2012 approuvant l'avenant n°2 au CRSD ;

Considérant que la fiche 10b dudit contrat de redynamisation prévoit la réalisation d'études (tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du projet Cœur de Ville) et de divers travaux de requalification des espaces publics existants ainsi que la création de voirie et de réseaux du futur quartier Berwick-Colaud ;

Considérant que le schéma d'urbanisme attendu définira les aménagements de ce secteur qui représente environ 10 hectares à urbaniser et à viabiliser en centre ville ; que ce nouveau quartier s'ouvrira à l'urbanisation de façon progressive et comportera la programmation d'équipements publics, de logements en primo accession, de logements sociaux, de services de proximité et d'activités diverses ;

Considérant que de nombreux briançonnais se heurtent à des coûts fonciers élevés et que la commune de Briançon ambitionne de réunir les conditions d'émergence d'un programme immobilier dédié à des primo-accédants ; que l'acquisition de logement à prix abordable facilitera l'installation d'une population susceptible de contribuer à la revitalisation économique de la commune ;

Considérant que l'organisation des flux et des circulations internes du quartier Berwick répondaient aux contraintes et exigences militaires ; que ce nouveau quartier doit faire l'objet d'un aménagement de ses accès et voies conforme à ses nouveaux usages civils ;

Le plan de financement de ces études et travaux est le suivant :

| DEPENSES HT | | RECETTES | | |
|--------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------|
| Etudes et travaux | 650 000,00 € | ETAT- FRED | 270 277,00 € | 41,58 % |
| | | ETAT- FNADT | 110 000,00 € | 16,92 % |
| | | CONSEIL REGIONAL PACA | 89 723,00 € | 13,81 % |
| | | CONSEIL GENERAL 05 | 50 000,00 € | 7,69 % |
| | | AUTOFINANCEMENT | 130 000,00 € | 20,00 % |
| TOTAL DEPENSES HT | 650 000,00 € | TOTAL RECETTES | 650 000,00 € | 100,00 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les propositions ci-dessus ;
- De solliciter les subventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 07 NOV. 2012
PUBLIÉ LE 07 NOV. 2012
NOTIFIÉ LE 08 NOV. 2012

Le Maire,
Gérard FROMENT

